



UNION INTERPARLEMENTAIRE
114^{ème} Assemblée et réunions connexes
Nairobi, 4 - 12 mai 2006



A/114/Inf.1
21 mars 2006

POSTES A POURVOIR PENDANT LA 114^{ème} ASSEMBLEE

Comité de coordination des femmes parlementaires

Le 11 mai 2006, la Réunion des femmes parlementaires devra procéder au renouvellement des **représentantes régionales et de leurs suppléantes** au sein de son Comité de coordination; une deuxième réunion se tiendra le même jour pour procéder à l'élection de la **Présidente** et des **Première et Deuxième Vice-Présidentes** du Comité.

Les candidatures des groupes géopolitiques, accompagnées d'une lettre signée et d'un bref curriculum vitae, pourront être présentées au plus tard avant le mardi 9 mai à 18 heures à la Responsable du Programme du Partenariat entre hommes et femmes, Mlle K. Jabre.

Organes subsidiaires du Conseil directeur de l'Union interparlementaire

Comité des droits de l'homme des parlementaires (permanent)

Le 12 mai 2006, le Conseil directeur sera appelé à élire **deux membres titulaires pour remplacer** Mme A. Clwyd (Royaume-Uni) et M. M. Ousmane (Niger), dont le mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée. Les postes correspondants de membre suppléant sont pourvus par Mme S. Carstairs (Canada) et Mme Z. Benarous (Algérie), respectivement.

Les candidatures des groupes géopolitiques concernés, accompagnées d'une lettre signée et d'un bref curriculum vitae, pourront être présentées jusqu'au jeudi 11 mai à 9 heures.*

* Toutes les candidatures doivent être présentées soit au Secrétariat de l'UIP à son Siège à Genève jusqu'à la veille de l'ouverture de l'Assemblée, le 6 mai 2006, ou, à compter de cette date, au Service de dépôt et contrôle des documents, situé au 1^{er} étage du *Kenyatta International Conference Centre* (KICC) à Nairobi.

Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (ad hoc)

Le 12 mai 2006, le Conseil directeur sera appelé à élire :

- i) **un membre titulaire** pour pourvoir le poste laissé vacant par M. F.M. Vallersnes (Norvège), dont le mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée;
- ii) **un membre suppléant** pour pourvoir le poste laissé vacant par Mme P. Torsney (Canada) qui n'est plus parlementaire;
- iii) **un membre suppléant**, suite à l'élection de M. K. Sairaan (Mongolie) en tant que membre titulaire.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre signée et d'un bref curriculum vitae, pourront être présentées jusqu'au jeudi 11 mai à 9 heures.*

Groupe de facilitateurs concernant Chypre (ad hoc)

Le 12 mai 2006, le Conseil directeur sera appelé à élire **un facilitateur** pour remplacer Mme J. Mackey (Nouvelle-Zélande), qui n'est plus parlementaire.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre signée et d'un bref curriculum vitae, pourront être présentées jusqu'au jeudi 11 mai à 9 heures.*

Bureaux des Commissions permanentes

Première Commission permanente (Paix et sécurité internationale)

A l'exception du poste vacant suivant, tous les membres du Bureau de la première Commission permanente (titulaires et suppléants) sont rééligibles (cf. Article 8.1) :

une vice-présidence revenant au Groupe de l'Asie-Pacifique.

Les candidatures du groupe géopolitique concerné au Bureau de la Première Commission permanente pourront être présentées jusqu'au moment des élections qui auront lieu le mercredi 10 mai 2006 lors de la dernière séance de la Commission.*

Deuxième Commission permanente (Développement durable, financement et commerce)

A l'exception des trois postes vacants suivants, tous les membres du Bureau de la deuxième Commission permanente (titulaires et suppléants) sont rééligibles (cf. Article 8.1) :

- i) **deux vice-présidences** revenant au Groupe arabe et au Groupe des Douze plus, respectivement; et
- ii) **un poste de suppléant** revenant au Groupe arabe.

Les candidatures des groupes géopolitiques concernés au Bureau de la Deuxième Commission permanente pourront être présentées jusqu'au moment des élections qui auront lieu le jeudi 11 mai 2006 lors de la dernière séance de la Commission.*

Troisième Commission permanente (Démocratie et droits de l'homme)

Tous les membres du Bureau de la première Commission permanente (titulaires et suppléants) sont rééligibles (cf. Article 8.1) :